

## ***Séance extraordinaire du 22 août 2019***

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 10h00, le 22 août 2019, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Madame	Christiane Beaudry, conseillère district 6
Messieurs	Pierre Deschênes, conseiller au district 4 Michel Dubé, conseiller au district 3 Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent.

Assistent également deux personnes du public.

### **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 10h00, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Daniel Monette ouvre la séance après constatation du quorum.

### **2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général déclare que tous les membres du conseil ont été informés verbalement après leur séance ordinaire du 20 août 2019 de la tenue de la présente séance extraordinaire. Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation dont les délais de signification sont prescrits à l'article 156 du Code municipal.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**243-08-2019**

**Sur proposition de** madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Soumissions pour l'émission de billets
- 4.1 Période de questions
5. Clôture de la séance

## Séance extraordinaire du 22 août 2019

### 4. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

#### 244-08--2019

**Attendu que** la Paroisse de Saint-Damien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 août 2019, au montant de 132 100 \$;

**Attendu qu'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

**Attendu que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE est la plus avantageuse;

Date d'ouverture :	20 août 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	27 août 2019
Montant :	132 100 \$		

#### 1 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

11 700 \$	2,71000 %	2020
11 900 \$	2,71000 %	2021
12 300 \$	2,71000 %	2022
12 700 \$	2,71000 %	2023
83 500 \$	2,71000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,71000 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 700 \$	2,10000 %	2020
11 900 \$	2,10000 %	2021
12 300 \$	2,15000 %	2022
12 700 \$	2,25000 %	2023
83 500 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,00300

Coût réel : 2,79406 %

### ***Séance extraordinaire du 22 août 2019***

**Il est proposé par** monsieur Michel Dubé et unanimement résolu :

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Que** la Paroisse de Saint-Damien accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE pour son emprunt par billets en date du 27 août 2019 au montant de 132 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 749. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

#### **4.1 PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

##### **245-08-2019**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

De lever la séance à 10h15.

Daniel Monette  
Maire

Mario Morin  
Directeur général